



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 OCTOBRE 2024 A 19H30

Le 10 octobre 2024, le Conseil Municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqué le 3 octobre 2024 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

Etaient présents :

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Michelle BOUCHON, Philippe ROGER, Alice SEBBAG, Marc LE MEUR, Nadia CARCASSET, Mohammed ZAOUI, Maria DE JESUS CARLOS, Héritier LUNDA, Danièle GARCIA, Brahim OUAREM, Karla AREL, Éléonore MORENO, Philippe DECOMBLE, Brigitte JAUNET, Laurence MOLINARI, Jacques BOULANGER, Isabelle QUESNEL, Patricia BARTOLI, José MARTINS, Marie-France MICOUD, Quentin CHOLLET, Marie-Noëlle ROLLY, Thierry BESSE, Mélanie SCHLATTER, Zagros-Hammi TUM.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

Excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Pierre VIMARD (pouvoir à Nathalie VASSEUR), Séverine BUSSON (pouvoir à Nadia CARCASSET), Franck CHAUVEAU (pouvoir à Philippe ROGER), Naima FERROUDJI (pouvoir à Marc LE MEUR), Norman PANTER (pouvoir à Philippe DECOMBLE), Franklin OBIANYOR (pouvoir à Maria DE JESUS CARLOS), Marie-Christine CRIBIER (pouvoir à José MARTINS), Farah QADHI (pouvoir à Héritier LUNDA), Jérémy SIMON (pouvoir à Danièle GARCIA), Jocelyn MINATCHY (pouvoir à Mohammed ZAOUI).

Absents Excusés : Thomas ZLOWODZKI, Nancy LE FOLL

<u>Nombre de membres</u> composant le conseil : 39 en exercice : 39 présents : 27 représentés : 10 absents : 2
--

Monsieur le maire ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte
Madame Laurence MOLINARI est élue secrétaire.
Madame Nathalie COLUCCI, Directrice Générale des Services, assiste à la séance



CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2024

Délibération n°24-92

DGA : Caroline CARSOULLE

Service : Santé

Affaire suivie par Michelle CARRIC

SOUS-PRÉFECTURE DE PALAISEAU

ESSONNE

22 OCT. 2024

ARRIVÉE

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024

CENTRE MEDICO PSYCHO PEDAGOGIQUE

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU l'article 8-1 de la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, départements et régions,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2312-1 et 2312-2,

VU le Code de l'Action Sociale et des familles, et notamment L 312-1,

VU l'article 28 du décret du 11 août 1983 relatif au financement des établissements d'hospitalisation publics et privés participant au service public hospitalier,

VU l'instruction codificatrice M 22 n°09-006-M22 du 31 mars 2009 relatif à l'instruction budgétaire et comptable applicable aux établissements publics sociaux et médico-sociaux,

VU l'article R. 314-52 du CASF prévoyant que « l'autorité de tarification peut – avant de procéder à l'affectation d'un résultat, en réformer d'office le montant en écartant les dépenses qui sont manifestement étrangères, par leur nature ou par leur importance, à celles qui avaient été envisagées lors de la procédure de fixation du tarif, et qui ne sont pas justifiées par les nécessités de la gestion normale de l'établissement »,

VU la délibération n°24-30 du 3 avril 2024 adoptant le budget primitif 2024 du Centre Médico Psycho Pédagogique (CMPP),

VU la délibération n°24-91 du 10 octobre 2024 d'affectation définitive des résultats du compte administratif 2022 du Centre Médico Psycho Pédagogique (CMPP),

CONSIDERANT l'avis de la Commission Santé Prévention et Solidarités Locales qui s'est tenue le 27 septembre 2024,

CONSIDERANT le rapport du Maire,

APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE le budget supplémentaire 2024 du Centre Médico Psycho Pédagogique, qui s'équilibre en dépenses et en recettes, ainsi qu'il suit :

- Section d'exploitation	- 4 155,05 €
- Section d'investissement	95 870,04 €

VOTE

Pour : 37

Contre :

Abstention :

Pour extrait conforme.

Frédéric PETITTA

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois

Vice-Président de Cœur d'Essonne Agglomération



SOUS-PRÉFECTURE DE PALAISEAU

ESSONNE

22 OCT. 2024

ARRIVÉE